

LE BARON DES ADRETS

La province du Dauphiné fut l'une des premières en France à adhérer à la révolution religieuse « anti papale et étatiste » et le mouvement réformiste s'y propagea rapidement. Tout d'abord le voisinage de Genève facilita le rayonnement et la diffusion de l'enseignement de Calvin.

Le Grésivaudan ne fut apparemment pas touché par ces idées nouvelles. Au 17^e siècle il n'est fait aucune allusion à des familles qui auraient adhéré à la réforme. Il est cependant fait mention d'abjuration de quelques protestants et de quelques reconversions.

En revanche la vallée subit le contrecoup du passage ou du séjour des troupes catholiques et protestantes qui se livrèrent une guerre fratricide et intermittente de 1562 à 1590. Les premières furent celles du Baron des Adrets, François de Beaumont (1512 – 1587), qui fut choisi comme chef par les Huguenots.

Très vite le baron se signala par ses cruautés et ses dévastations. Les églises en particulier souffrirent de ses exactions. Il anéantit ainsi nombre de chefs d'œuvre de l'art du Moyen Âge. Grenoble fut prise en 1562 après le massacre de Wassy en mars, étincelle qui alluma la guerre. Sous prétexte de se venger de la démolition du temple des Huguenots, le baron des Adrets s'attaqua aux couvents de la région. Le règne du Baron fut de courte durée mais violent. Dès 1563, les Huguenots se défiant de lui l'écartèrent.

En 1572, lorsque la nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy se répandit, elle provoqua de nouvelles exactions. Toutefois, le lieutenant général du roi, Gordes, protégea les protestants, limitant le nombre de victimes dans la région. Mais un furieux désir de vengeance réveilla le parti protestant. À partir de 1575, Lesdiguières devint le chef unique des Huguenots dans la région. Maître du Champ-saur natal, Lesdiguières, dans sa marche vers Grenoble occupa La Mure en 1577, laquelle bien fortifiée devint alors le point de départ et de repli pour les incursions que les protestants menèrent en Grésivaudan.

Il parvint à défendre Corps, à s'emparer de Gap mais il ne put empêcher la reprise de la Mure par les catholiques. Pendant le siège de La Mure, Montbonnot et les villages voisins durent accueillir une partie des troupes et des blessés. Il s'empara également de Montélimar et d'Embrun. Ensuite la Ligue catholique s'empare de Grenoble. Lesdiguières vint faire le siège de la ville et au bout d'un mois d'escarmouches, il s'empara de la capitale dauphinoise en 1590. Briançon et Crest avaient déjà signé leur reddition, Vienne, la dernière, le fit en 1591. Il devint le maître de

toute la province.

En Dauphiné la période 1580 – 1590 aura été la plus calamiteuse d'une longue succession de misères. La lassitude et le désespoir s'emparaient des populations, la famine et la peste venant s'ajouter aux ravages de la guerre civile.

L'Edit de Nantes est signé en avril 1598 par Henri IV. Ennemond Rabot d'Illins, seigneur de Hautefort, et premier Président du Parlement du Dauphiné, était célèbre pour ses discours destinés à ses conseillers.

Le Roi le chargea de mettre en application le traité de l'Edit de Nantes. Exercice difficile en ces temps. Un siècle plus tard, Louis XIV, par l'Edit de Fontainebleau, révoque l'édit de tolérance en octobre 1685. Le passage en Grésivaudan devient alors périlleux pour les réfugiés. Des brigades de nuits monnaient la capture de Huguenots en fuite auprès des autorités de Grenoble.



Saint-Hilaire-du-Touvet

A voir/A faire : renseignements détaillés auprès de l'Office de Tourisme.

Les services au départ et à l'arrivée de l'étape

Office du Tourisme des Petites Roches : 04 76 08 33 99

Saint-Pancrasse

Gîte d'étape communal •

Restaurant •

Car

Saint-Bernard

Pension • Gîte de groupe •

Camping • Chambres d'hôtes •

Restaurant • Car

Projet cofinancé par la communauté européenne dans le cadre du programme LEADER

<http://www.surlespasdeshuguenots.eu>



Itinéraire Culturel Européen SUR LES PAS DES HUGUENOTS

GUIDE ÉTAPE

SAINT-PANCRASSE • SAINT-BERNARD

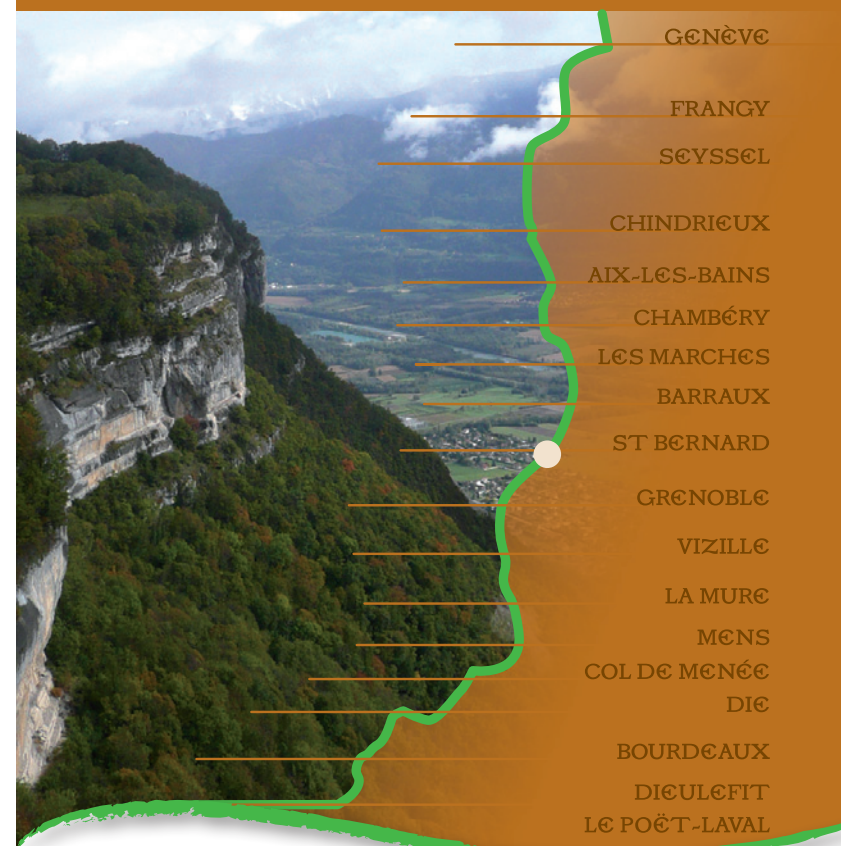
10,5 km

6h

Isère

907 m

990 m



SUR LES PAS DES HUGUENOTS



SAINT-PANCRASSE ■ SAINT-BERNARD

Description du circuit

- Au poteau directionnel «Le Tournoud Sud», direction «Les Gaudes» et «Saint-Hilaire». Traverser la route et le parking. Au poteau directionnel «Le Tournoud», suivre «Les Gaudes». Traverser la route départementale, le sentier se situe ensuite légèrement à droite.
- 1 Au poteau directionnel «Le Tournoud Nord», suivre «Les Gaudes», le sentier descend dans la forêt et rejoint une piste forestière, traverse un petit torrent et passe devant des bâtiments des télécommunications. Le sentier se poursuit en bordure des falaises.
- 2 Au Bec Margain poursuivre tout droit. Au poteau directionnel «Les Maudières», toujours suivre la direction «Les Gaudes». Longue descente dans la forêt jusqu'au plateau d'envol de parapente. Au dessus de cette piste d'envol prendre à droite vers la gare du funiculaire de Saint-Hilaire.
- 3 Au poteau directionnel «Gare du funiculaire» suivre «Le Prayer». Au prochain poteau directionnel «Les Gaudes» suivre «Le Diou». Deuxième poteau directionnel «Les Gaudes». Suivre la direction «Moulin de Porte de Traine».
- 4 Au poteau directionnel «La Chapelle», suivre la direction «Moulin de Porte de Traine» par le Tour des Petites Roches. Au poteau directionnel «Le Diou», toujours suivre la direction «Moulin de Porte de Traine». Longue descente jusqu'au pont.
- 5 Traverser le pont et au second poteau directionnel «Moulin de Porte de Traine», suivre la direction «Sous le Prayer». Longue descente le long du ruisseau. Au poteau directionnel «Sous le Prayer» suivre la direction du «Belvédère du Puy».
- 6 Au poteau directionnel «Le Belvédère du Puy», le tracé du GR® et du GR®965 continue tout droit mais le village de Saint-Bernard se situe ici à gauche.
- 7 Pour rejoindre le village de Saint-Bernard, suivre la direction «Eglise Saint-Bernard». Passer la chicane pour rentrer dans le pré. Au loin l'église est visible et le sentier est marqué. Suivre le sentier jusqu'à la prochaine chicane pour sortir du pré.
- Poteau directionnel «Eglise Saint-Bernard».

Les itinéraires de randonnée pédestre connus sous le nom de GR® et GR® de Pays, jalonnés de marques blanc-rouge et/ou jaune-rouge, sont une création de la FFRandonnée. Ils sont protégés au titre du code de la propriété intellectuelle. Les marques utilisées sont déposées à l'INPI. Nul ne peut en disposer sans une autorisation expresse. Sentier de Grande Randonnée et Grande Randonnée de Pays sont des marques déposées, ainsi que les marques de couleur blanc-rouge et jaune-rouge.



Balisateur :

